

CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 7 octobre 2016

ORDRE DU JOUR

1) Aménagement routier pour la desserte de la nouvelle zone de développement économique et du golf

Monsieur le Maire informe le conseil que l'accessibilité routière de ces zones situées le long des RD 925 et RD 69 nécessite un réaménagement des carrefours afin d'une part de mieux gérer et sécuriser les flux directionnels, d'autre part pour améliorer les mouvements circulatoires d'accès et de sortie des différents sites situés sur la commune. En application du schéma directeur routier départemental, s'agissant d'accès à une zone d'activités communautaires, ces aménagements sont intégralement financés par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre à l'exception du carrefour entre les deux routes départementales 925 et 69 qui, présentant un intérêt pour le Département en terme de sécurité routière, fait l'objet d'un financement partagé.

Le projet porte sur :

- . l'aménagement d'un giratoire entre la RD925/ route de la corderie
- . le réaménagement du tourne à gauche RD925/ RD69 vers Néville (calvaire à déplacer)
- . l'aménagement d'un mini giratoire entre la RD69/Route du Golf et création de deux créneaux d'entrecroisements sur la RD 69
- . le déclassement et aliénation d'un tronçon de la RD 269 : dans le cadre du projet il est prévu de remédier au caractère accidentogène du carrefour entre les RD 269 et RD69 et de favoriser la traversée de St Riquier par la RD 69 et non plus par la RD 269. C'est pourquoi un tronçon de la RD 269 sera déclassé du domaine public départemental en vue de procéder à son aliénation éventuelle. L'accès entre les RD 269 et RD 69 se fera alors via le nouveau mini giratoire.

Ces travaux comprennent :

- . la voirie et l'assainissement pluvial,
- . l'éclairage public
- . les aménagements paysagers
- . la signalisation horizontale et verticale

L'entretien des aménagements sera partagé selon les principes suivants :

- . Le département assurera l'entretien des chaussées RD 925, RD 69 et RD 269 ainsi que l'éclairage (balisage lumineux)
- . La CCCA assurera l'entretien de la voie d'accès à la ZAE, de la route du golf, de la route de la corderie et de la route du Petit Veauville. La consommation électrique du balisage lumineux sera à la charge de la CCCA.
- . La commune assurera l'entretien, l'exploitation et le renouvellement des aménagements paysagers.

Le financement total de l'opération sera réparti comme suit :

- . 788 000€ HT pour la CCCA
- . 312 000 € HT pour le Département

Le conseil municipal donne son accord sur le projet, l'entretien des ouvrages, le financement et autorise M. le Maire à signer la convention tripartite.

Néanmoins, le conseil municipal, à l'unanimité, demande que le giratoire prévu au niveau de l'entrée de la rue de la corderie soit plutôt implanté au niveau du calvaire blanc en raison du risque d'accident important sur ce croisement.

2) Informatique : proposition de logiciels métiers

M. le Maire rappelle que la commune a acheté en 2012 les logiciels bureautiques. Depuis, des évolutions sont apparues. Une présentation groupée de logiciels par trois entreprises (Berger Levraut, Caux Formatique et Cosoluce) a eu lieu avec plusieurs communes de la CCCA. Il serait judicieux que toutes les communes achètent les mêmes logiciels afin que les secrétaires de mairies puissent échanger entre elles en cas de difficultés d'une part et aussi en cas de remplacement de l'une d'elle d'autre part.

Une réunion avec les mairies concernées est prévue prochainement à la CCCA afin de faire le point sur les devis présentés et les besoins des communes.

3) Copieurs école et mairie

Le photocopieur noir et blanc de l'école vient d'être réparé mais n'est plus désormais sous contrat. Celui de la mairie (NB et couleur) arrive à échéance de fin de contrat en avril 2017. Trois entreprises ont été contactées : Ricoh, Konica Minolta et Desk. Le conseil municipal retient l'offre de DESK à 2 750 € HT pour un appareil reconditionné. Le photocopieur est garanti 5 ans.

4) Ecoles : TBI

Des dysfonctionnements sur les TBI sont apparus. L'entreprise Caux Formatique est intervenue pour les problèmes qui pouvaient être réglés, pour le reste il s'agit du vieillissement des équipements qui nécessitera un remplacement : les vidéoprojecteurs sont fatigués et les stylets ont également souffert ou sont manquants...

Suite à une discussion avec l'équipe enseignante et l'entreprise, un devis type pour une salle de classe à équiper en vidéo projecteur interactif EPSON sur tableau blanc tryptique a été établi. Le type de matériel proposé permet une double utilisation : vidéo-projection et écriture au marqueur Velléda classique.

Ce devis « école » est à affiner notamment en terme de quantité, l'entreprise pouvant octroyer les niveaux de remise suivants :

1 classe : VPI 10 % / tableau 15 %

2 classes : VPI 15 % / tableau 20 %

3 classes : VPI 20% / tableau 25 % / prise de rdv livraison tableau offerte

M. le Maire précise que pour l'instant tous les enseignants n'utilisent pas le matériel. Il convient dans un premier temps de remplacer le matériel le plus usé et voir quels sont les enseignants les plus intéressés par cet outil pédagogique.

5) Questions diverses

Pour information :

Les travaux à l'atelier communal sont terminés (partie de toiture et remplacement de la porte suite au vol en début d'année).

Un devis a été demandé à Environnement Service pour la remise en état du gazon synthétique de l'aire de jeux : un brossage sera effectué pour retirer les saletés puis du sable sera remis sur le gazon.

Deux vitres à la salle de travaux pratiques et deux vitres à l'école primaire vont être remplacées par l'entreprise Affagard suite à des impacts et fissures.

Une réunion a eu lieu à la mairie pour la préparation de la soirée Téléthon organisée par l'association Autour de l'Ecole en partenariat avec la mairie qui aura lieu le samedi 29 octobre prochain. M. le Maire invite les conseillers à y participer.

Les services de l'Etat ont approuvé le PLU. M. le Maire recevra le commissaire enquêteur la semaine prochaine pour fixer avec lui les dates de début de l'enquête du PLU. L'enquête dure un mois. A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a un mois pour rendre son rapport. Le PLU sera ensuite approuvé définitivement par le conseil municipal.

Un exercice de sécurité doit avoir lieu le 13 octobre prochain aux écoles. M. le Maire informe le conseil qu'un responsable de l'éducation nationale viendra aux écoles afin de vérifier les mesures de sécurité mises en place d'une part et apporter d'éventuelles améliorations d'autre part.

M. le Maire demande à M. Clément de revoir le site de la commune afin de le rendre plus attractif.

Mme Lenon demande si une communication nationale sera faite sur le golf. M. le Maire répond par l'affirmative.

La séance est levée à 22 h.